

2^{ème} Appel à candidature

Aménagement durable des stations et territoires touristiques du littoral aquitain – ADS#2

Cette note a pour objet de présenter le contenu détaillé du 2^{ème} appel à candidature « Aménagement Durable des Stations et territoires touristiques du littoral aquitain ». Elle détaille les modalités et le contenu de l'opération.

1I Présentation de l'appel à candidature

1.1 Contexte

L'appel à candidature doit permettre la définition de projets qualitatifs, partagés et durables afin de penser l'aménagement en zone touristique de manière innovante. Il contribue à cet effet à financer des études préalables et de faisabilité nécessaires à la définition d'une stratégie et d'un programme d'actions opérationnel.

L'opération « Aménagement Durable des stations (ADS) » menée de 2013 à 2015 avec les 3 sites tests d'Audenge, de Bidart et de la CdC de Mimizan a fait l'objet d'un bilan positif par les membres du GIP.

A l'issue de cette première étape, 2 types de livrables ont été remis :

- Des projets d'aménagement durable pour les 3 sites tests ;
- Un référentiel d'innovation posant les nouveaux principes d'aménagement durable.

L'approche globale a permis à la fois d'appréhender les questions de requalification et d'adaptation de l'offre dans une vision de long terme et de définir des premières actions opérationnelles. La forte implication des élus et techniciens des sites tests et du GIP Littoral aquitain a permis d'avoir ce résultat. La dimension partenariale des opérations constitue également un point de réussite important de l'opération.

Par décision de l'Assemblée Générale du 26 octobre 2015, les membres du GIP ont validé le renouvellement de l'opération (ADS#2) afin de proposer à de nouveaux territoires de bénéficier de cet accompagnement. **Le référentiel d'innovation** constitue désormais le socle de référence de ce renouvellement.

L'appel à candidature 2016 s'adresse donc aux stations et territoires du littoral aquitain, confrontés au défi de la requalification et de l'adaptation de leur offre.

Le nombre de sites n'est pas limité pour ce 2^{ème} appel à candidature. Les délais d'instruction et la validation définitive en Conseil d'administration du GIP nécessite de déposer le dossier de candidature avant le 31 janvier 2016 pour les territoires qui souhaiteraient enclencher le travail rapidement. Toutefois, des dossiers seront examinés tout au long de l'année et des validations pourront intervenir à l'occasion des conseils d'administration ultérieurs.

Objectif : Permettre à d'autres territoires de bénéficier d'un accompagnement dans la définition de leurs projets de territoire et enclencher un mouvement en profondeur de requalification et d'adaptation des stations touristiques du littoral aquitain.

1.2 Bilan de la démarche ADS #1

(Annexe : Délibération CA 15.17 – Bilan ADS)

L'objectif était d'initier et d'encourager la mise en œuvre de démarches pilotes, exemplaires, expérimentales et innovantes, concertées et partagées, d'opérations de réhabilitation de stations touristiques sur le littoral aquitain dans une perspective de maintien de la diversité et de la qualité de l'offre touristique.

Le bilan réalisé permet de proposer un renouvellement de l'opération dans un cadre relativement proche :

- **Le choix de nouveaux sites intervient dans le cadre d'un appel à candidature** avec le maintien de critères stricts pour la sélection de nouveaux sites tests afin de disposer de projets pour lesquels il y a une réelle volonté opérationnelle ; la capacité de mener à bien l'opération avec le soutien du GIP ; la volonté de s'inscrire dans le cadre régional défini par le référentiel d'innovation ; etc.
- **La démarche projet est adaptée pour travailler et intégrer l'ensemble des thématiques traitées par le GIP**. Par exemple, des territoires ayant travaillé sur une stratégie locale de gestion de la bande côtière pourront dans une logique complémentaire, s'appuyer sur la démarche ADS pour finaliser leur projet territorial.
- Dans la mesure où le cadre régional est aujourd'hui défini par le référentiel d'innovation, le travail multi sites ne sera pas reconduit systématiquement, même si celui-ci permet de mutualiser des coûts d'opération. Aussi, en fonction des candidatures et des sites retenus, il pourra être proposé la mise en œuvre d'un travail en commun.
- **La maîtrise d'ouvrage GIP ne sera pas renouvelée**, néanmoins l'implication du GIP restera importante. Un **groupement de commande** sera constitué et une convention de partenariat permettra de préciser les missions et responsabilités de la collectivité et du GIP Littoral aquitain (cf. modalités ci-dessous).

1.3 Contenu de la démarche ADS#2

Objectif : La réalisation d'études préalables visant à définir un programme d'actions pré-opérationnel sur les sites tests

1.3.1 Diagnostic de la station et positionnement touristique réalisés en interne

Les éléments de ce premier volet sont le préalable indispensable à la définition de tout projet d'aménagement. Plutôt que de confier ce travail à un prestataire extérieur, le retour d'expérience montre que ce travail **peut être réalisé en interne** – couplé à un accompagnement du GIP-, en mobilisant les compétences et ressources existantes au sein de chaque territoire. Cette méthode doit permettre de concentrer les coûts sur la réalisation des études de programmation d'une part, et de mettre en place la démarche participative.

1/ Analyse générale et diagnostic du fonctionnement du secteur

L'objectif du diagnostic interne est d'identifier les enjeux du territoire dans toutes leurs composantes. Ce diagnostic sera réalisé à partir des études déjà existantes sur le territoire (études préalables PLU, diagnostic SCOT, stratégies touristiques...). Il est demandé aux candidats de lister l'ensemble des travaux existants dans leur dossier de candidature.

Le diagnostic interne servira de support au cahier des charges de consultation des entreprises et devra être finalisé au démarrage de la mission du bureau d'étude, dont la mission sera, si besoin, d'apporter des compléments d'informations.

Le GIP accompagnera le porteur de projet dans la production de cet état des lieux (type de données à récupérer, plan du document, soutien à la rédaction...). La priorité est de proposer une solution d'ingénierie interne à la collectivité porteuse de la candidature. Le cas échéant, une mission de stage pourra être proposée à un étudiant de Master pour soutenir la collectivité. Le GIP assurera un premier contact avec les formations universitaires susceptibles de convenir et s'assurera de la mise en relation.

2/ Positionnement touristique de la station à 2040

Cette partie du travail doit permettre de définir le positionnement actuel et futur de la station en termes de clientèles et de filières notamment. Elle pourra notamment s'appuyer sur les éléments de l'étude prospective menée au niveau régional. L'objectif est d'inscrire le projet dans le long terme, de prendre en compte les différences de positionnement entre stations, d'assurer le lien entre aménagement et promotion et enfin de donner les lignes directrices du projet d'aménagement notamment sur les liens entre les aménagements et les clientèles ciblées demain, le type d'équipements structurants ou d'hébergements à développer...

La réalisation de ce document devra s'appuyer sur les compétences des offices de tourisme, CDT et CRT. Le GIP apportera son soutien en diffusant une méthode et le cadre du contenu attendu.

La méthode sur la définition du positionnement touristique se voulant largement participative devra associer les professionnels, les opérateurs du territoire. L'objectif est de construire un projet collectif, qui soit le résultat d'une approche où les enjeux et les visions des territoires aient été débattus en amont par l'ensemble des acteurs et usagers du site.

Sur ce volet de la démarche, la mission du prestataire retenu sera de conforter ou de réorienter ce document. Un temps d'animation, d'acquisition par le plus grand nombre sera à prévoir au démarrage de l'étude de programmation urbaine.

1.3.2 Etude de programmation urbaine du secteur

Cette partie constitue le cœur des études qui seront menées sur les territoires tests avec l'aide de bureaux d'études.

L'objectif est d'élaborer des propositions d'aménagement via des scénarii de programmation et les grandes lignes d'implantation. Cette étude doit révéler et cartographier les enjeux liés au territoire et les potentialités de développement.

Dans le cadre d'une approche globale, le groupement d'études devra s'appuyer sur les 10 principes d'aménagement durables retenus dans le référentiel d'innovation

Le document final, remis par le prestataire retenu, permettra d'encadrer le développement futur de la station : une vision stratégique proposant une planification dans le temps et dans l'espace des actions à engager afin de mettre en œuvre un projet d'aménagement cohérent et évolutif.

1 | Les modalités de mise en œuvre ADS#2

2.1 Périmètre / Projets éligibles

L'appel à candidature concerne l'ensemble des stations du littoral aquitain tel que défini dans l'article alinéa 1 de la loi littoral, à savoir les « communes riveraines des mers et océans, des étangs salés, des plans d'eau intérieurs d'une superficie supérieure à 1 000 hectares. »

2.2 Les porteurs de projet

Les démarches peuvent être portées par une ou plusieurs communes (possibilité de groupement de communes) ou une intercommunalité, afin de faciliter des études sur les périmètres les plus pertinents possibles. Des partenaires peuvent également être associés : opérateur touristique majeur du territoire étudié, etc.

La démarche associera, notamment dans le cadre des comités techniques et comités de pilotage, les partenaires suivants : services de l'Etat, conseil régional, conseil général, intercommunalité. D'autres partenaires pourront être également associés tels que les offices de tourisme, CRT, CDT, agences d'urbanisme, SCOT ...

Enfin, la démarche se voulant largement participative, des temps devront être réservés à l'association de la population, des associations, des acteurs socio-économiques du territoire. La gouvernance, la concertation, la communication devront faire l'objet d'une description particulière dans le dossier de candidature.

2.3 Les critères et modalités de sélection

2.3.1 Les critères de sélection des dossiers

Les dossiers seront analysés sur la base du dossier de candidature. Les critères sont les suivants :

- la capacité du porteur de projet et sa motivation à porter une démarche globale ;
- la gouvernance et l'organisation touristique actuelle et envisagée ;
- la concertation et la communication envisagées ;
- la pertinence du périmètre de réflexion ;
- l'adéquation entre les enjeux du territoire et les principes d'aménagement durable ;
- les premiers éléments sur les 2 documents : diagnostic et positionnement touristique (ces documents seront à finaliser pour le démarrage des études).

Le dossier de candidature doit permettre au comité d'expertise de disposer de l'ensemble des informations et éléments nécessaires pour appréhender au mieux le projet de la collectivité, d'apprécier la qualité de la démarche proposée ainsi que son intérêt en termes de capitalisation et d'enseignement méthodologique.

2.3.2 Les modalités de sélection des sites tests

Un comité d'expertise sera chargé de la sélection finale des candidatures. Il sera constitué :

- des membres du groupe technique tourisme,

- d'experts : des représentants du milieu de la recherche (urbanistes, architectes...), du CAUE, des agences d'urbanisme, etc.

La décision finale s'appuiera sur :

- l'analyse du comité d'expertise,
- l'avis des financeurs des études,
- la décision du conseil d'administration du GIP Littoral Aquitain.

2.4 Les engagements du GIP Littoral aquitain et des sites retenus

L'engagement du GIP Littoral aquitain et des sites retenus seront rappelés dans le cadre d'une Convention de groupement de commandes.

Engagements du GIP Littoral aquitain :

En amont de l'étude	Co-rédaction avec le site retenu et les membres du GIP du cahier des charges pour retenir le groupement d'études Soutien des sites sur le dépôt des dossiers de demande de subvention Soutien à la réalisation du diagnostic interne
Pendant	Co animation des réunions techniques et comités de pilotage Assurer le lien avec le BE retenu Lien avec le partenariat (membres du GIP et partenaires) Un accent particulier sera mis sur ADS #2 sur le volet concertation et communication de l'opération auprès du public Animation de certains ateliers de travail au cours de la mission
Après	Soutien à la communication Accompagnement à la sortie opérationnelle (suivi des procédures réglementaires, dossiers de financements, marchés de maîtrise d'œuvre...)

Engagements des sites retenus:

En amont de l'étude	Identification du référent technique Co-rédaction du cahier des charges pour retenir le groupement d'études Réalisation du diagnostic interne (soutien GIP)
Pendant	Co animation des réunions techniques et comités de pilotage Un accent particulier sera mis sur ADS #2 sur le volet concertation et communication de l'opération
Après	Communication sur les projets (soutien GIP) Participation aux réunions régionales de suivi des démarches, avec les autres territoires engagés dans une démarche ADS

2.5 Coût total de l'opération

Le coût total de l'opération est au maximum de 70 000 € HT par étude préalable.

Le plan de financement de l'étude n'est pas à ce jour totalement finalisé. Les négociations sont en cours et permettront - avant la date limite de remise des dossiers de candidatures - d'apporter les éléments utiles sur les co financements attendus.

2.6 Modalités d'exécution du marché

Les compétences suivantes seront mobilisées via une seule équipe pluridisciplinaire :

- Urbanisme, architecture, paysage
- Economie et tourisme, marketing et promotion, sociologie
- Environnement, déplacements, éco mobilités

Les compétences de l'équipe pluridisciplinaire seront adaptées aux sites retenus.

3 | Elements de programmation

26 octobre 2015	Validation du renouvellement de l'opération : ADS #2 en Conseil d'Administration du GIP Littoral aquitain
16 novembre 2015	Lancement de l'appel à Candidature Envoi aux maires des communes littorales et présidents d'intercommunalités du questionnaire et de la note méthodologique.
31 janvier 2016	Remise des premières Candidatures
Février 2016	Comité d'expertise : Sélection des sites (proposition technique) Début du travail sur le diagnostic interne et le positionnement touristique
Avril 2016	Conseil d'administration du GIP Littoral Aquitain : validation des sites retenus
Juin 2016	Lancement de la consultation publique pour retenir les bureaux d'études
Juillet 2016	Sélection de (des) l'équipe(s) pluridisciplinaire(s) et lancement des études